



## Règlement kiné demande ambigüe

-----  
Par Tod2

Bonjour,

Mon généraliste m' avait fait une ordonnance pour des séances de kinésithérapie "épaule" ( sans préciser le nombre).

J' avais appelé un cabinet , eu le professionnel pour convenir de la date de la 1ère séance en lui précisant qu' il s' agissait de séances de kiné (...)

Lors de la 1ère séance, ce praticien très speed n' avait pas pris le temps de regarder mon ordonnance et m' avait dit d' aller dans une pièce en l' attendant. Lorsqu' il m' y retrouva, il m' interrogea et je lui dis que je ne souffrais pas que de l' épaule mais de l' articulation de ma jambe gauche ( genou) et du pied de cette même jambe. Après ses manipulations , en partant, il a regardé ma feuille en me disant, étonné, qu' il m' avait fait une séance d' ostéopathie. Je lui avais alors rappelé ce que je lui avais dit dès le départ au tél. Je l' ai revu pour une seconde séance et cette fois il a massé mon épaule puis fixé dessus quelques électrodes reliées à un petit boîtier que je devais tenir qui m' envoyait des flux électriques dans un but antalgique. J' avais décidé de ne pas revoir ce praticien en lui laissant un message sur son répondeur il y a une quinzaine de jours. Aujourd'hui il m' a téléphoné en me disant qu' il fallait que je passe le voir pour le régler. Je lui ai répondu étonné qu' ayant eu à faire à un autre kiné mon règlement avait été pris directement en charge via ma carte vitale. Il m' a répondu que ça ne se faisait pas comme ça. Je suppose qu' il voudrait que je lui règle la 1ère séance qui n' est pas prise en charge par la Caisse d' Assurance Maladie. Question, s' il s' agit de cela, devrais-je régler à ce kiné cette séance d' ostéopathie qui ne figure pas sur mon ordonnance parce qu' il n' en a pas pris connaissance avant ? Si oui, il ne prendrait pas sur lui sa négligence en me demandant d' en faire les frais.

Que me conseillez-vous s' il en était ainsi ?

Je vous remercie.

-----  
Par osram

Bonjour,

Vous avez bénéficié de ses soins..il est normal qu'il soit payé.

Si cette première séance n'est pas prise en charge par la SS, elle peut l'être par votre mutuelle.

-----  
Par Tod2

Bonjour, certes pour la 1ère séance mais est-ce normal que je fasse les frais de sa négligence ? Le minimum pour un professionnel digne de ce nom eût été qu' il prenne connaissance de mon ordonnance lors de mon arrivée et quand bien même une telle prescription implique obligatoirement de la kiné, je ne suis pas venu le voir les mains dans les poches et il me semble être en faute.

-----  
Par Zoz

Bonjour, vous le payez, la sécu vous remboursera ?

Ça se passe tjs comme ça?

La carte vitale suffit pour le paiement seulement pour les accidents de travail sinon faut faire l'avance

-----  
Par osram

Non, la sécu ne remourse pas les séance d'ostéo, mais certaines mutuelles oui.

-----  
Par Zoz

Je parlais des séances de kiné, désolé